



Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2020 à 18 h 30

L'An DEUX MILLE VINGT

Le VINGT QUATRE SEPTEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, rue Paul Claudel, à huis clos sous la présidence de **Jean-Paul ROSELEUX, Maire**

Etaient présents :

**Mesdames Martine OLIVIER, et Sylvie MAUTALEMENT,
Messieurs Lahcen MIRI et Jean-Luc LEDUC, Adjoints.**

Mesdames : BRESON Martine, DARET Audrey, DUVAL Marie-Pierre, GABRIEL Madeleine, GAUDEFROY Sandrine, HERBLOT Corinne, NIVAL Anita, REYES Katia.

Messieurs : BAUDOIN Gilles, CONVERSAT Jean-Claude, FORTIER Didier, GUILLEUX Valentin, LEMAIRE Franck.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Pouvoirs : Safia ALLAL donne pouvoir à Lahcen MIRI,
Carole DERUY donne pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX,
Marc BRODIN donne pouvoir à Sylvie MAUTALEMENT,
Jean-Charles LEFEVRE donne pouvoir à Jean-Luc LEDUC.

**Marie-Pierre DUVAL et Jean-Luc LEDUC sont désignées assesseurs,
Lahcen MIRI est élu secrétaire de séance.**

Murielle GIVRY, Directrice Générale des Services, forme le personnel administratif.

En début de séance, le Maire a demandé à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Pascal MANSUY, conseiller municipal, décédé le 22 septembre 2020.

Puis le maire a tenu à apporter des précisions sur la situation de la maison de santé, en déroulant point par point l'évolution du dossier, en partant de la mise à disposition des plateaux par la CARCT jusqu'à l'ouverture prochaine des locaux. Il a précisé en début d'allocution qu'il répondait également à une question de Madeleine GABRIEL, qui avait souhaité avoir des informations à ce sujet (mail de M. GABRIEL du 22.09.2020 portant sur une question posée au conseil municipal).

Intervention de Madame GABRIEL :

... « Je voulais intervenir, parce que l'information passe par Facebook. Les férois auraient dû être informés bien longtemps en avance, par des vraies méthodes d'information, des journaux ou autres... Personne n'est informé de ce qui va se passer dans 3 ou 4 jours... C'est vrai que pour la maison de santé, ça a été, rudement difficile. Je tiens à rappeler que nous la deuxième liste, on voulait faire cette MSP bien avant, mais à l'époque tu nous avais répondu que la maison médicale actuelle était aux normes. On voit aussi, je viens d'aller à une formation, et on nous a dit qu'il n'était pas dans les normes, de mettre une personne minoritaire dans chaque commission, il faut qu'il y ait au minimum une personne de la liste minoritaire mais pas une seule personne. Je reprends par rapport à la MSP, alors ce que je me pose comme question aussi, c'est que la personne qui est maître d'œuvre est aussi conseiller municipal, j'ose espérer qu'il n'y a pas de prise d'intérêts dans cette affaire là... Voilà c'est tout.

Réponse du maire :

.... « Je m'aperçois que la liste minoritaire est en train de passer dans l'opposition !!

Les subventions : 70 % de subventions qu'on a eu pour cette maison de santé, je pense qu'on ne peut pas aller au-delà. Pour ce qui est de Gilles BAUDOIN, il fait partie d'un cabinet, il n'est nullement le gérant, nullement le propriétaire, il est simplement dedans employé....

Madame GABRIEL :

... « Maître d'œuvre ! maître d'œuvre ! »

Réponse du Maire :

.... « Il est le maître d'œuvre pour le compte d'une entreprise ! ça a été vu, et il n'y a aucun souci ! »

Mme GABRIEL :

.. « J'espère, j'espère, mais si c'est pas le cas. ... »

Le Maire :

... « Mais n'espère pas Madeleine ! Ce qui est curieux, c'est qu'on se voit souvent, et les effets de manche, quand on a un conseil. Je laisserai Gilles te répondre après.

Pour ce que tu me reproches par rapport aux commissions, je te rappelle que vous n'avez pas voulu aller dans certaine !! Ça été d'ailleurs voté dans le règlement intérieur. Je te rappelle qu'on a voté un règlement, et dans ce règlement, on a voté qu'il n'y aurait qu'une personne par commission. Le règlement peut être plus contraignant que le droit commun.

Pour ce qui est de la maison médicale, je rappelle que les médecins n'avaient pas l'intention de refaire la maison médicale à l'époque, qu'ils étaient bien chez eux. Maintenant, quand ils ont vu que c'était obsolète, ils ont demandé qu'on fasse une maison de santé.

Pour ce qui est de l'information, je pense qu'on a suffisamment communiqué, les conseillers peuvent aussi communiquer à nos concitoyens.

Les histoires internes à la maison médicale ne me concernent pas, ce sont des grands garçons et grandes filles. Ils gèrent comme ils le souhaitent leur outil de travail... »

Mme GABRIEL :

... « mais les gens de Fère se demandent ! il aurait fallu leur faire une communication. Ils ont droit à l'information les férois et les féroises !

Le Maire :

.... Mais on l'a fait !

Mme GABRIEL :

... « dans les journaux, je ne vois pas ... »

Le Maire :

... « Parlons en des journaux, on a eu un journal pour un point presse, c'était le 14 septembre dernier, et depuis aucune retombée sur le journal ! on expliquait justement ce qui allait se passer Je ne me sens nullement en faute par rapport à l'information. Gilles Baudoin, tu peux répondre par rapport à la question que posait Mme GABRIEL ?

Intervention de Gilles BAUDOIN :

... « Je suis salarié depuis 14 ans chez Pingat, un bureau d'études qui s'appelle BEA, et j'ai eu un contrat avec la mairie avant les élections pour suivre la maison de santé, j'ai suivi tout ce dossier, et je pense que je sois conseiller est plus un avantage qu'un inconvénient, puisque j'ai profité de mes vacances pour continuer à suivre le projet, et ainsi permis de livrer en temps et en heure, comme ça avait été souhaité. Si ça avait été un autre cabinet qui avait suivi le projet, ça n'aurait pas été prêt à l'heure actuelle. Après chacun est libre de penser ce qu'il veut. Je ne suis que salarié, je n'ai aucun intérêt et par conséquent, le fait que je travaille sur la maison de santé n'est pas de conflit par rapport à mon poste de conseiller aujourd'hui... »

Madeleine GABRIEL :

... « Ne croyez pas que je sois contre vous, pas du tout !!... »

Le Maire :

... « C'est posé en conseil, il y a quand même une interrogation !!... »

Monsieur BAUDOIN :

... « Il y a une interrogation qui se pose. En évoquant ce genre de choses, ça peut laisser divaguer les gens et penser des choses qu'ils ne devraient penser alors que les choses sont très claires. Le contrat a été signé de façon très très claire. Tout le monde respecte la procédure, il y a la SEDA qui supervise la procédure par rapport aux marchés avec les entreprises.

Il n'y a rien de caché, tout est transparent. Il n'y a pas de problèmes par rapport à ça... »

Le Maire :

... « Je rappelle aussi que tous nos engagements sont surveillés par la préfecture et la Sous-préfecture. L'ARS est aussi dans le circuit, et on ne peut pas se permettre des délits de privilège !

L'incident est clos... »

En préambule du conseil, le maire a demandé au conseil municipal s'il acceptait de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- N° 19 : avenant au marché de travaux de la MSP, lot n° 3 « électricité »,
- N° 20 : avenant au mandat de contrat public pour la création de la maison de santé.

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, a accepté cette modification de l'ordre du jour (une voix contre et une abstention).

Puis le maire a présenté Bertrand VARIN, collaborateur de cabinet, recruté par le maire en date du 1^{er} septembre 2020,

Le Maire a, en outre, indiqué que la mairie avait également recruté un Directeur Général des Services, Jean-Baptiste SOUBIEUX, en remplacement de Murielle GIVRY qui quitte la collectivité.

Ensuite, le maire a informé le conseil municipal du nouveau dispositif lancé par l'Etat dans le cadre de la relance économique, et a indiqué que la mairie avait déposé un dossier à cet égard ; en effet, compte-tenu des aides qui pourraient être apportées, la réfection de la place de la république a été proposée à la sous-préfecture.

Enfin, le maire a fait part d'une visite qu'il a effectuée avec les adjoints sur le quartier du Parchet le mardi 22 septembre dernier, en présence du bailleur social « Clésence » ; les participants ont pu dialoguer sur les évolutions à amener dans ce parc locatif.

Puis sous la présidence du maire, le conseil municipal a :

- Adopté, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020,
- Décidé le remboursement de la taxe foncière aux commerçants et artisans de la commune, dans le cadre du plan de relance, suite à la crise sanitaire,
- Sollicité un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry pour l'achat d'un tracteur pour les services techniques,
- Voté une action renforcée de sortie de vacance, dans la mise en place de l'OPAH dans le centre-ville.,
- Voté une subvention communale au centre communal d'action sociale,
- Modifié le tableau des effectifs communaux pour le recrutement d'un attaché faisant les fonctions de Directeur Général des Services.
- Décidé de la majoration de l'indemnisation des heures complémentaires, pour les personnels à temps non complet,
- Autorisé le maire à signer une convention de transfert Compte Epargne Temps avec la Commune de Belleu, pour un personnel communal, quittant la collectivité,
- Autorisé le maire à signer une convention de transfert Compte Epargne Temps avec la Commune de Morzine-Avoriaz, pour un personnel communal ayant quitté la collectivité,
- Décidé d'adhérer à la Fédération des MJC pour le cinéma itinérant, que la commune souhaite mettre en place à partir de 2021,
- Accepté d'effectuer des travaux sur l'éclairage public suite à une dégradation,
- Décidé de modifier la composition des commissions municipales, suite à la démission d'un membre dans la commission « développement économique »
- Désigné un correspondant défense au sein du conseil municipal,
- Désigné un délégué communal au syndicat informatique AGEDI,
- Décidé d'admettre en non-valeur un titre de recettes de 2013 qui n'a jamais été honoré par son débiteur,
- Dénommé une nouvelle rue dans la commune (la voie nouvelle, créée dans le cadre des travaux de création des logement séniors),
- Décidé de céder des parcelles appartenant à la commune de Fère-en-Tardenois, sur le territoire de Sergy,
- Approuvé le compte-rendu annuel de la concession d'aménagement du quartier des grands prés, dans le cadre de la convention de mandat public avec la SEDA,
- Pris acte de l'octroi de la médaille de la ville au Docteur GALLAI, lors de son départ en retraite,
- Autorisé le maire à signer l'avenant au marché de travaux de la maison de santé, lot n° 3 « électricité »,
- Autorisé le maire à signer l'avenant au contrat de mandat public avec la SEDA pour la maison de santé, pour l'aménagement du 4^{ème} plateau.

Intervention de Madame OLIVIER :

... « le Président de la CARCT a sollicité les élus, lors de la dernière réunion de bureau, pour la mise à disposition du 4^{ème} plateau à la mairie de Fère... »

Intervention de Madame GABRIEL :

... « ce n'est pas le bureau qui décide... le bureau ne décide jamais, c'est le conseil communautaire qui décide ! ».....

La séance est levée à 19 h 45.

Le Maire,

Jean-Paul ROSELEUX